

# Ecole élémentaire La Béouzo

285 chemin de la Béouzo

31 470 Fonsorbes

## Procès-verbal du conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 - 2022

Mardi 19 octobre 2022 à 18h

### Présents

#### Enseignants :

M<sup>mes</sup> LLEDOS et TACHOIRES (CE1 a et b)  
M<sup>mes</sup> SOYEZ, LAURENT et DUNOUVION (CE2 a b et c)  
M<sup>mes</sup> LEFORT et SERRE (CM1 a et b)  
M<sup>mes</sup> BARON et LAVEUVE (CM1/CM2 et CM2b)  
M<sup>me</sup> DEGUISNE (ULIS)  
M<sup>me</sup> MEYNIER (CP b, CE2 c et CM1 a)  
M. OBIN (CM2a)  
M<sup>me</sup> DUBOCS (directrice)

#### ALAE :

M<sup>me</sup> CHASTENET (Directrice adjointe)  
M<sup>me</sup> GRISEL (Coordinatrice enfance ALAE/AESH)

#### Parents d'élèves :

M<sup>me</sup> LAURENT (IDIPA)  
M<sup>me</sup> DESMET (IDIPA)  
M<sup>me</sup> DABEZIES (IDIPA)  
M<sup>me</sup> OTAL (IDIPA)  
M<sup>me</sup> LABRANCHE (IDIPA)  
M<sup>me</sup> SAUVAN (IDIPA)

#### Elues mairie :

M<sup>me</sup> SIMEON (maire)  
M<sup>me</sup> LACOSTE (adjointe aux affaires scolaires)

### Absents excusés :

M. RESPAUD (Inspecteur de l'Education Nationale)  
M<sup>me</sup> ARNAUD, M. BELY, M. DEROUAULT (CP a, b et c) : en formation

## 1. Présentations et mouvements équipe

- Equipe enseignante : arrivée de Mme Baron (CM1/CM2), M. Derouault (CP) en remplacement de Mme Sacareau, Mme Meynier (complément des temps partiels de Mmes Sacareau, Dunouvion et Lefort) et Mme Hélène Dubocs (directrice).
- Equipe AESH : 9 AESH travaillent à l'école auprès des enfants en situation de handicap (une démission, un congé pour accompagnement d'enfant, un congé maladie de 1 mois, une arrivée le 11 octobre).

## 2. Elections des représentants des parents d'élèves

- **Elections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole du 8 octobre 2021**  
La participation est de 272 votants pour 570 inscrits, 20 bulletins nuls, 252 exprimés soit 47,72 % de participation (-4% par rapport à 2020).  
Une seule liste était présentée par l'association IDIPA. Les 13 sièges ont été pourvus avec 5 suppléants.

Liste	Titulaires	Suppléants
IDIPA	1. Magali Laurent	1. Carine Delanoé
IDIPA	2. Karine Lormont	2. Karine Otal
IDIPA	3. Sylvia Lousas	3. Sonia Dabezies
IDIPA	4. Khadija Hammouch	4. Blandine Fuzel
IDIPA	5. Laurence Desmet	5. Linda Boudjema
IDIPA	6. Céline Pflimlin	
IDIPA	7. Laure Baé	
IDIPA	8. Edwige Noulin	
IDIPA	9. Valérie Murat	
IDIPA	10. Fleurine Labranche	
IDIPA	11. Sandra Lafforgue	
IDIPA	12. Alexandra Freyberger	
IDIPA	13. Nancy Sauvan	

- **Règlement intérieur du conseil d'école (Code de l'éducation Article D. 411-7)**

**Le conseil d'école est composé des membres suivants :**

1° La directrice de l'école, présidente ;

2° La maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

#### **Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :**

a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnées au cinquième alinéa du présent article ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;

b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur d'école :

- vote le règlement intérieur lors de la première réunion du conseil d'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne avis et suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école
- statue sur la partie pédagogique du projet d'école
- adopte le projet d'école (établi pour 4 ans)
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux hors temps scolaire
- est destinataire du bilan de fin d'année du projet d'école
- est informé sur l'organisation des aides spécialisées
- examine les conditions d'organisation du dialogue lors de la première réunion (réunion de rentrée, rencontres parents-enseignants)

**A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal** de la réunion est dressé par sa présidente, signé par celle-ci puis contresigné par la secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription et un exemplaire est adressé à la maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché le panneau d'affichage principal école. Une version informatique est publiée sur le blog de l'école.

Dates des prochains conseils d'école : **lundi 14 février et jeudi 9 juin 2022** à 18h.

### **3. Rentrée 2021**

En ce moment, dans l'école, **il y a 348 élèves** répartis de la façon suivante :

- 3 classes de CP de 23, 22 et 22 élèves, 1 arrivée prévue le 8 novembre en CP c
- 2 classes de CE1 avec 26 et 27 élèves, 1 départ prévu le 23 octobre en CE1 a
- 3 classes de CE2 de 27, 27 et 28 élèves,
- 2 classes de CM1 de 30 élèves,
- 1 classe de CM1/CM2 avec 8 CM1 et 19 CM2,
- 2 classes de CM2 de 29 et 30 élèves.

### **4. Règlement intérieur de l'école**

Cf. règlement intérieur ci-joint

Quelques modifications proposées ce jour, en fluo sur le document projeté :

- ✓ Les enfants qui ont des rendez-vous exceptionnels, médicaux ou administratifs sur le temps scolaire pourront s'absenter mais uniquement sur le temps de récréation pour ne pas déranger les classes, c'est-à-dire à **10H30 ou 15H25**. Pour les suivis réguliers, cette règle ne s'appliquera pas: les sorties peuvent se faire sur le temps scolaire.
- ✓ Les objets connectés sont interdits à l'école, au même titre que le téléphone portable.
- ✓ Le conseil des élèves et/ou le conseil des maîtres établira une liste des objets autorisés dans la cour (popits, billes...).
- ✓ Le goûter de l'après-midi a été repoussé à 16H30 sur le temps péri-scolaire, et non pendant la récréation. Le goûter du matin reste autorisé. Sucettes et bonbons ne sont pas autorisés pour les collations à l'école.

**Pour : unanimité – Contre : 0 → Voté à l'unanimité à 18h30.**

Le règlement intérieur est affiché sur le panneau d'affichage principal et dans l'entrée de l'école. Il est publié sur le blog.

**Dialogue avec les parents d'élèves** : les réunions de rentrée ont eu lieu courant septembre, une partie générale menée par la directrice et ensuite un temps dans les classes avec les enseignant(e)s. Les rencontres parents/enseignant(e)s sont possibles sur rendez-vous.

La directrice a des réunions régulières avec les représentants de parents pour préparer les conseils d'école.

## 5. Organisation du temps scolaire

La mairie ne souhaite pas modifier l'organisation actuelle du temps scolaire, organisation transports et ALAE simplifiées. Trop difficile à harmoniser pour les 26 communes de l'agglomération. La ville restera donc à quatre jours et demi d'école par semaine. Cf. courrier mairie

Remarques enseignants : la coupure peut être bénéfique pour la réalisation des devoirs. Certains enseignants trouvent que la pause méridienne est très longue.

Remarques parents élus : les enfants semblent être moins fatigués avec la semaine à 4 jours : ils peuvent faire des activités sur la journée complète du mercredi.

## 6. Vie de l'école

- **COVID – protocoles sanitaires**  
Rentrée niveau 2 : groupes de niveau  
Niveau 1 depuis le 11 octobre : les élèves n'ont plus les masques, possibilité de brassage.  
Au niveau des récréations, CP, CE1 et CE2 conservent les récréations par niveau, CM1 et CM2 se regroupent.
- **Services civiques**  
Deux personnes sont arrivées ce mois-ci : Sarah Molinié le 12 octobre et Manon Durand aujourd'hui le 19 octobre. L'annonce a été mise sur le blog de l'école, et une demande adressée à l'ALAE, après demande au rectorat. L'éducation nationale rémunère directement ces 2 personnes, âgées entre 18 et 25 ans.
- **Sécurité**
  - ✓ Exercice évacuation incendie : 28 septembre à 9h45, bon déroulement, des axes d'amélioration – deuxième exercice en mars, les élèves ne seront pas prévenus
  - ✓ PPMS intrusion 11 octobre 10h : simulation de l'arrivée d'un intrus par la porte d'entrée de l'école – bonne réaction des élèves, silence, dans la durée. Les animateurs ont pu participer cette année à l'exercice, en tant qu'observateurs. Les défauts ont été signalés à la mairie. La sirène doit être installée à l'annexe. Un autre exercice de ce type sera proposé sans prévenir ni enseignants ni élèves.  
Un PPMS confinement sera également réalisé plus tard dans l'année.
  - ✓ Certains jeux dangereux à la mode dans les cours de récréation doivent attirer notre attention et susciter la vigilance des enseignants et des personnels ALAE.
- **Enfants à besoins particuliers**
  - ✓ ULIS : 14 élèves  
**L'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)** de La Béouzo est une Ulis-école TFC (Troubles des Fonctions Cognitives).  
L'objectif de l'Ulis est de garantir l'inclusion des élèves porteurs de handicap dans l'école.

- Les élèves de l'Ulis sont inscrits dans leur classe de référence, classe ordinaire en fonction de leur PPS (projet personnel de scolarisation).
- Les élèves de l'Ulis font partie de l'effectif de la classe.
- L'enseignant de la classe ordinaire est référent des élèves de l'Ulis inscrits dans sa classe.
- La coordonnatrice Ulis organise des situations d'apprentissages spécifiques selon les besoins dans l'unité de regroupement Ulis.
- Elle travaille en collaboration avec les enseignants pour organiser les temps en classe de référence.
- Elle est secondée par une AESH-collective qui accompagne les élèves au quotidien dans leur classe ou au sein du dispositif.

#### Principes de l'inclusion:

Les élèves de l'ULIS participent aux activités proposées au sein de l'école. Les jeunes intègrent, assimilent des **valeurs communes, une culture commune** (et pas nécessairement un niveau scolaire) susceptible d'être partagée. Le projet d'inclusion individuelle est défini dans le temps et révisable tout au long de l'année (augmentation ou diminution des heures de cours). Les enfants bénéficiant du dispositif ULIS sont présents dans leur classe d'appartenance et se rendent en classe ULIS en fonction de leurs besoins.

#### Un défi pédagogique : bienveillance et exigence

Il s'agit de porter un regard ambitieux sur les potentialités des élèves. Il faut les confronter à des tâches difficiles, stimulantes, qu'ils parviendront à résoudre après un réel travail de réflexion cognitive, avec ou sans aide. Une place importante est accordée, dans le processus d'apprentissage, aux médiations sociales.

- ✓ Accompagnants pour les Elèves en Situation de Handicap : nous avons 9 AESH à l'école, dont une AESH-collective, pour accompagner 26 élèves en situation de handicap. Actuellement, nous manquons d'AESH pour pouvoir accompagner tous les élèves à besoins particuliers de l'école. Le recrutement du personnel AESH reste très compliqué : conditions de travail difficiles et niveau de rémunération faible.
- ✓ Psychologue de l'éducation nationale : Mme Brigitte Le Guen  
Elle participe aux conseils de cycle avec les enseignants, ce qui permet d'avoir des regards croisés sur les élèves mais aussi aux réunions d'équipes éducatives qui concernent les enfants avec des problématiques particulières. Elle réalise également des bilans essentiellement pour travailler les orientations, ou alors pour comprendre plus particulièrement des difficultés d'un élève, toujours avec l'accord des familles. Les parents peuvent contacter la psychologue scolaire s'ils en ressentent le besoin : [rased-hg15.fonsorbes@ac-toulouse.fr](mailto:rased-hg15.fonsorbes@ac-toulouse.fr)
- ✓ Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : moment privilégié pour venir en aide aux élèves ayant des difficultés dans leurs apprentissages, ou les accompagner dans leur travail personnel.  
Deux plages proposées : les mardis, jeudis ou vendredis de 12h05 à 12h35 ou de 13h30 à 14h05.
- ✓ CLAS : accompagnement municipal de certains élèves pour de l'aide aux devoirs et des activités culturelles. Cette année 4 élèves de CE2 et 4 élèves de CM2 seront accompagnés les mardis et vendredis soirs.
- ✓ PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : ils sont établis avec le médecin scolaire, les parents, le personnel de l'ALAE, les enseignants des enfants, sur ordonnance du médecin de l'enfant. Nous avons établi 21 PAI dont 9 pour asthme, 3 pour allergies alimentaires (parfois avec asthme) et 10 autres pathologies.
- Projet d'école  
Il ne sera pas ré-écrit cette année comme prévu, mais un avenant sera prochainement réfléchi.
- ✓ Evaluations CP et CE1 : restitution des résultats, information des familles → les résultats ont été restitués lors de rencontres individuelles famille/enseignants pour les élèves les plus fragiles, pour les autres enfants, les résultats seront transmis très prochainement.
- ✓ Interventions infirmière scolaire : CM2 puberté, CM1 sommeil / hygiène de vie, CE2 initiation au secourisme et message d'alerte, CE1 communication, CP émotions 4 séances + sommeil
- ✓ BCD : classes de CE1 fréquentent avec des parents pour organiser l'emprunt
- ✓ Piscine : CP 1<sup>er</sup> trimestre et CM1 3<sup>ème</sup> trimestre – Aqualudia à Muret, trajets en bus, les jeudis fin de matinée pour les CP jusqu'au 3 décembre. Ce sera les lundis à partir de fin mars pour les CM1.
- Projets de classe

Sorties réalisées	Classes	Dates
Forêt de Bouconne : huit classes ont participé au projet (ateliers nature)	CPa , CPb, CPc, CE1 a et CE1b CE2a, CE2b et CE2c	27, 28 et 30 sept, 8 octobre
Cinéma « ma vie de courgette » Fonsorbes	CM1 a et b, CM1/CM2, CM2b	
Médiathèque Municipale – exposition BD	CM1a, CM1/CM2, CM2a, CM2b	Octobre et novembre

Concert des Jeunesses Musicales de France à Saint-Orens	CM1a et CM1b	Mardi 19 octobre
Sorties envisagées	Classes	Dates
Vélo	CM1-CM2 / CM2a / CM2b	Printemps
Concert des Jeunesses Musicales de France	CM2a /CM2b	

- ✓ Classes transplantées en projet pour cette année scolaire :  
Mme Arnaud (CPC) et Mme Tachoures (CE1b) organisent une classe transplantée à Andernos, milieu marin, du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022. Les familles ont été informées lors des réunions de classe et via les cahiers. Le coût est estimé à 220 € par enfant, une participation avoisinant 160€ par famille sera demandée. L'école va organiser des événements tels que la vente d'objets fabriqués en classe, de chocolats de Noël pour diminuer le coût des classes transplantées, et le reste sera financé grâce à la coopérative scolaire. Un paiement échelonné est accepté. Il faut 2 adultes accompagnateurs par classe (en plus des enseignantes et AESH). La mairie informe que les animateurs peuvent également accompagner les classes transplantées, mais sans rémunération supplémentaire. Le centre social de la Mairie peut également aider les familles à financer les sorties. Penser à orienter les familles en difficulté financière pour les classes transplantées vers le CCAS : démarche issue des familles.
- ✓ Projet Art Visuel avec l'archiviste de Fonsorbes : réalisation d'œuvres à partir des monstres de la Halle aux Machines, exposition dans la ville (CM1a et CM1/CM2). Visite à la Halle aux machines envisagée.
- ✓ Agréments piscine et vélo : merci aux parents qui ont déjà passé l'agrément et qui sont volontaires pour accompagner les classes et ainsi permettre le bon déroulement de l'activité. Patience à tous les autres qui ont voulu s'inscrire aux sessions vélos ou piscine et qui n'ont pas eu de place, d'autres sessions seront organisées avant l'activité.
- ✓ Vélo : sorties organisées au printemps, ce qui laisse le temps pour les agréments.
- **Divers**
  - ✓ Un marché de Noël pourra être organisé pour financer les sorties scolaires, ainsi qu'une tombola.
  - ✓ Photographe : Il est venu vendredi 15 octobre. Les photos seront en vente prochainement, via une procédure en ligne. Une part des recettes est encaissée par la coopérative scolaire.
  - ✓ Vêtements oubliés dans la cour : exposition la semaine qui précèdera chaque vacance. Les parents d'élèves ont déjà entreposé des vêtements oubliés dans le hall d'entrée de l'école.

## 7. Bilan coopérative scolaire

La coopérative permet de financer les sorties, les spectacles, les achats de livres et de petit matériel ou de jeux éducatifs pour la classe ou l'école (jeux de cour,...).

### ❖ Bilan à fin août 2021

Excédent reporté au 1/10/2021 : 11 971,99 euros

**Total dépenses :** **8564,95euros**

Achats de biens durables : 4093,80 (jeux éducatifs, matériel cuisine et jardinage, albums BCD)

Activités éducatives : 3651,13 (projets de classes, cuisine, jardinage, abonnements)

Cotisation OCCE : 733,52

Assurance école : 86,50

**Total recettes :** **12948,20 euros**

Photos, ventes : 6815

Actions éducatives 2866,20

Subvention mairie : 3267

### ❖ Année 2021/2022

La cotisation auprès des familles est en cours de collecte.

La coopérative scolaire sera gérée par Mme Baron (enseignante) et Mme Dubocs (directrice).

## 8. Travaux, budget marie

- Travaux réalisés cet été
  - aire en gazon synthétique (*très appréciée par les élèves*)
  - planches de rive et chéneaux sur le toit de l'annexe (39 000 euros)
  - chauffage : gros désembouage et nourrices réparées en fin d'hiver

- Travaux de l'automne  
Porte d'entrée de l'annexe (retour des congés d'automne) (12000 euros)  
Barrières de couleur devant l'école, le long du trottoir : congés d'automne (9000 euros)  
Toilettes vérifiées  
Eclairage vérifié  
Les tableaux blancs pour remplacer certains tableaux à craies ont été commandés, mais la date de livraison n'est pas encore connue.
- Travaux à venir  
Remplacement des néons par des LED, petit à petit.  
Un budget de 800 000€ sera alloué pour les travaux de l'année 2022 : toiture, plafond, éclairage.  
Du gazon synthétique pourra être posé en grande cour au niveau de l'arbre central, permettant aux élèves de faire des jeux calmes et en petite cour aussi.
- Nouvelles demandes  
Volume de la sonnerie récréation : trop fort et trop long  
Volume sonnerie PPMS insuffisant à l'annexe  
Poubelles cantine devant l'école + odeurs le lundi (le sujet sera abordé par la Mairie avec le personnel de cantine pour déplacer les containers plus loin de l'école)  
Changer la boîte à lettres  
Annexe : les PAI + frigo + pharmacie  
Molette serrure intérieur des classes (PPMS intrusion)  
Papier dans les toilettes et non à l'entrée  
Dérouleur des mains trop à distance des lavabos
- Budget mairie  
Fonctionnement : 41,14 € par enfant  
Transports : 7,43 € par enfant  
Mobilier : 10 000 € pour l'achat de mobilier répartis entre les écoles de la commune au prorata du nombre de classes

Le cinéma « *Cinétoile* » de Fonsorbes a reçu un budget participatif de 50 000 €, lui permettant d'investir dans un projecteur afin de promouvoir le visionnage de films pour les écoles.

**PDES** : CR de la réunion du 14 octobre

Un plan de développement des déplacements autour des écoles est organisé au niveau de la mairie. Un questionnaire sera distribué aux familles prochainement (novembre) pour analyser les besoins des parents en termes de déplacement, pour réfléchir à des modes de déplacements alternatifs à la voiture. Ce travail de réflexion se fera en 2022. Le muret Agglo chiffrera prochainement la sécurisation de l'accès à l'école.

## 9. ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'école)

- **Effectifs** : Augmentation du nombre d'enfants cette année
  - Matin 120 élèves environ
  - Midi 290 élèves environ
  - Soir 140 élèves environ

- **Projets**

Projets d'inclusion en lien avec la classe ULIS, accompagnement personnalisé pour les enfants à besoins spécifiques

Projet « Lutin de Noël », travail sur la laïcité

Projet contre le gaspillage alimentaire (travail sur la pause méridienne et à 16h30)

Autres projets développés par les animateurs en fonction de leurs compétences respectives

Un « conseil ALAE » sera organisé par la Mairie, temps de discussion entre personnels ALAE et directrice de l'école.

Le Conseil d'Ecole prend fin à 20H00.  
La secrétaire, Marilyne Laveuve

La directrice, Hélène Dubocs

